

Construire, animer et évaluer la formation par alternance

RS6668 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44513, 44586, 44517
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

INFREP · SIRET : 32441928201282

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La voie de la formation par l'apprentissage (et de manière étendue par l'alternance) n'a jamais été autant médiatisée que depuis la loi du 5 septembre 2018. Le nombre de CFA/OFA est passé de 1200 environ en 2015 à plus de 3100 en 2022. Parallèlement, en septembre 2023, on compte en France plus de 980 000 apprentis à l'année (contre 290 000 en 2016). C'est une augmentation très importante et en lien direct avec les priorités du gouvernement d'encourager et valoriser l'apprentissage.

La FNADIR estime que les 500 organismes de formation dont les directeurs sont adhérents regroupent pas moins de 23000 formateurs (salariés ou prestataires, en temps plein ou à temps partiel). Ils sont issus du monde professionnel ou enseignent les matières générales. Le besoin de professionnalisation est de plus en plus nécessaire. Cette professionnalisation est ainsi de plus en plus mise en place par les directions des CFA dans le cadre de parcours d'intégration ou par les branches professionnelles. Former et certifier leurs formateurs devient un enjeu essentiel dans le contexte actuel (Valorisation des formations alternées, exigences qualité, difficultés toujours plus grandes à recruter des formateurs qui sont capables de prendre en compte la spécificité de l'alternance dans leurs pratiques pédagogiques).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Définir les objectifs pédagogiques de la formation par alternance en cohérence avec les objectifs de formation visé par le référentiel de compétences, en tenant compte des activités réalisées par les apprentis en entreprise.
2. Elaborer une séquence ou une séance de formation en proposant un scénario qui intègre les trois temps de l'alternance (amont, pendant et aval) grâce à un outillage adapté (fiche d'observation en entreprise, fiche navette, livret d'apprentissage, portefeuille de compétences...) incluant les 3 acteurs (apprenti, maître d'apprentissage, formateur)
3. Concevoir un dispositif d'évaluation formative et sommative adaptée à la progression des apprentis au centre et en entreprise, incluant les différents types et modalités d'évaluation dont la coévaluation avec le M.A (maître d'apprentissage)
4. Animer les séances en mettant en place des outils spécifiques à l'alternance (fiche d'observation en entreprise, fiche navette, livret d'apprentissage, portefeuille de compétences...) où les allers retours pratique/théorie favorisent la démarche inductive et s'adaptent aux besoins de chaque apprenti en utilisant des outils multimodaux (padlet, Kahoot, Wooclap...)
5. Conduire la formation par une dynamique de travail collaboratif autour des pratiques, techniques et procédures professionnelles variées faisant de l'hétérogénéité des expériences un atout d'apprentissage
- 6.

Mettre en œuvre des situations d'évaluation formative et sommative grâce à des échanges construits avec les M.A permettant remédiations et proactivité pour élargir le champ d'activités des apprentis en entreprise

7.

Questionner ses propres techniques, méthodes et postures pédagogiques pour valoriser à travers une auto analyse ses compétences de formateur dans le cadre de la formation par alternance

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Aucune

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre formateur/enseignant/professeur d'enseignement général, technique ou professionnel salarié d'un centre de formation ou organisme de formation qui met en place de la formation par alternance (Justification par le contrat de travail). Il doit pouvoir produire son dossier pédagogique,
- Justifier d'une expérience (de 6 mois minimum à la date d'inscription en formation certifiante et au moins en mi-temps face à face par semaine, équivalent à 10h/Semaine environ) en tant que formateur et/ou enseignant dans un centre de formation par apprentissage.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat se présente à la validation de la certification à l'issue du parcours de formation, à condition d'avoir suivi au moins 80% de la formation. Il doit avoir rendu son dossier pédagogique

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Chaque jury est composé de trois personnes :

- Un représentant d'entreprises du domaine de la formation par apprentissage (directeurs et/ou responsables pédagogiques de CFA),
- Un représentant d'entreprises (Maitre d'apprentissage ou représentant de branche professionnelle),
- Un représentant de l'organisme certificateur.

Les membres de jury ne devront avoir entretenu aucune relation professionnelle et/ou personnelle avec le candidat.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/12/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ip2a.fr/copie-de-formations>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6668/>